

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 020-2022

**LOT LES GRILLONS /
CONVENTION AVEC
TULLEAGGLO**

L'an deux mil vingt deux le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 8 avril 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. MANCI (procuration à Mme BOUDRIE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire indique que pour une partie des travaux d'assainissement du lotissement les grillons (dépose de la (des) canalisations en amiante ciment), il convient de signer une convention de participation financière avec TulleAgglo.

La convention est jointe en annexe de la présente délibération;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise le maire à signer la convention avec TulleAgglo concernant les travaux d'assainissement sus mentionnés – lotissement les grillons
- Charge le maire de mettre en œuvre les modalités de cette convention

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**